

(Re)trouvez-vous **bien dans votre peau**

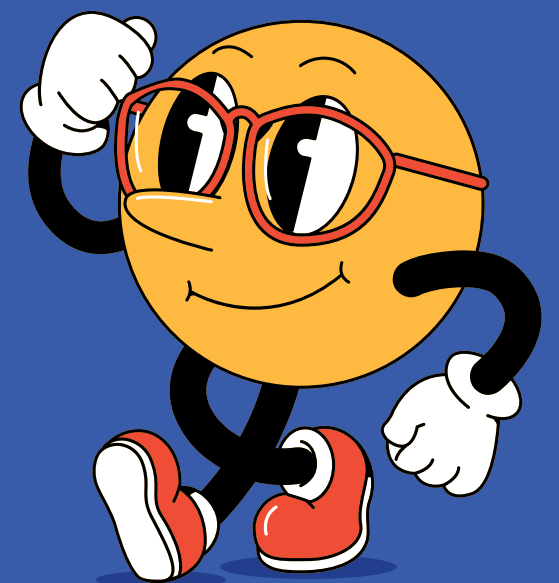
 **Point repère.**



NELISSEN®



Accompagnement psychologique ou coaching, assistance
juridique et soutien socio et sociétal **gratuits**
pour les collaborateurs de Nelissen ainsi que
pour les membres de leur famille.



Qu'est-ce que le Point repère ?



Le Point repère est le programme de soutien (également appelé Employee Assistance Program ou EAP) destiné aux collaborateurs de Nelissen.

Par le biais de ce programme, vous pouvez faire appel aux services professionnels de notre partenaire externe Faresa. Nelissen en prend l'intégralité des coûts en charge, afin que vous puissiez bénéficier gratuitement et en toute confidentialité de cet accompagnement.

Pourquoi ? Parce qu'il est essentiel pour nous de prendre soin les uns des autres, surtout lorsque la situation devient plus difficile. **Sachez que vous n'êtes pas seul(e).**

Bien entendu, vous pouvez toujours vous adresser à vos collègues, à votre/vos responsable(s), au service RH, à notre personne de confiance interne, au conseiller en prévention interne ainsi qu'au service externe de prévention. Nous restons à vos côtés.

En complément, nous proposons désormais également des entretiens gratuits et anonymes avec un expert proche de chez vous.

Pour qui ?

Tout collaborateur disposant d'un contrat de travail à durée indéterminée auprès des Briqueteries Nelissen a accès au Point repère. Les membres de son foyer (partenaire et enfants vivant sous le même toit ou domiciliés à la même adresse) peuvent également bénéficier de cet accompagnement.

Que propose concrètement le Point repère ?

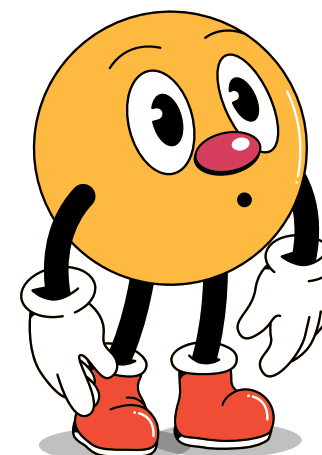
Parfois, il est difficile de s'en sortir seul(e). Dans ces moments-là, il peut être bénéfique de parler à une personne **extérieure** : un expert spécialement formé, qui a déjà accompagné de nombreuses personnes confrontées à des situations similaires.

C'est pourquoi une collaboration a été mise en place avec Faresa, partenaire indépendant disposant d'une équipe de spécialistes

- psychologues et coaches,
- conseillers juridiques,
- assistants sociaux.

Ils sont à l'écoute de votre situation et vous accompagnent dans vos questions liées à la sphère privée et/ou professionnelle. Les différents services travaillent en étroite collaboration.

Si nécessaire, et en concertation avec vous, une orientation vers un autre expert au sein de Faresa peut être proposée.



Vous trouverez davantage d'informations sur chaque type d'accompagnement aux pages suivantes.

Accompagnement psychologique ou coaching

Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement psychologique ou d'un coaching si vous-même ou les membres de votre famille ne vous sentez pas bien ou rencontrez certaines difficultés.

Souffrez-vous par exemple de ruminations, d'anxiété (y compris la peur de l'échec), de perfectionnisme, de stress, de fatigue excessive, de troubles du sommeil, de difficultés relationnelles ou d'une dépendance ? Ou avez-vous le sentiment d'être bloqué(e) dans certaines situations, à la maison ou au travail ? **Les experts de Faresa sont là pour vous accompagner.**

Un accompagnement peut également vous aider si vous souhaitez mieux comprendre ce qui est important et porteur de sens pour vous. Il peut vous inspirer et vous soutenir dans votre développement, tant sur le plan privé que professionnel.

**En parler,
c'est déjà avancer**

Traversez-vous des tensions dans votre couple sans savoir comment avancer ?

Vous, ou un membre de votre foyer, vous sentez-vous souvent fatigué(e), vidé(e) ou sous pression ?

Souhaitez-vous gagner en assurance, apprendre à mieux poser vos limites ou réagir avec plus de sérénité ?

Trouvez-vous compliqué de concilier travail et vie de famille ?

Vous sentez-vous physiquement épuisé(e) au travail et vous inquiétez-vous pour votre santé future ?

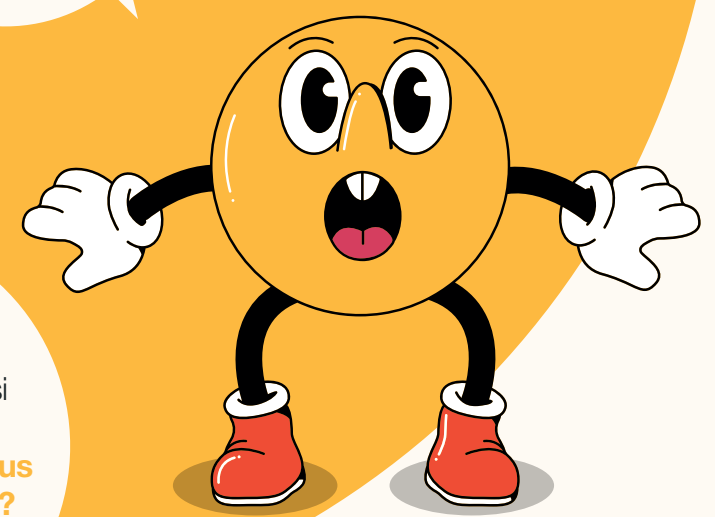
Les discussions avec les enfants deviennent-elles fréquentes et difficiles à gérer ?

Avez-vous perdu le sens ou l'énergie dans votre travail ?

Avez-vous le sentiment de devoir tout assumer seul(e) à la maison ?

Avez-vous perdu un proche et avez-vous du mal, vous ou votre famille, à aller de l'avant ?

Vous demandez-vous si vous avez trouvé chez Nelissen le poste qui vous correspond vraiment ?



Assistance juridique

Il arrive que vous soyez confronté(e) à des questions juridiques ou à des situations complexes, parfois difficiles à appréhender. Dans ces moments-là, il est rassurant de pouvoir compter sur un accompagnement clair et fiable.

Vous pouvez consulter un conseiller juridique pour obtenir des informations sur vos droits et obligations, par exemple en cas de divorce, de décès, d'achat ou de vente d'un bien immobilier, de conflit ou pour des questions administratives.

Ensemble, vous analysez votre situation afin d'y voir plus clair et de bénéficier d'un cadre et de repères concrets.

*Un avis clair
pour apaiser l'esprit*

Vous vous séparez
et souhaitez savoir
**comment les choses
s'organisent pour
les enfants ?**

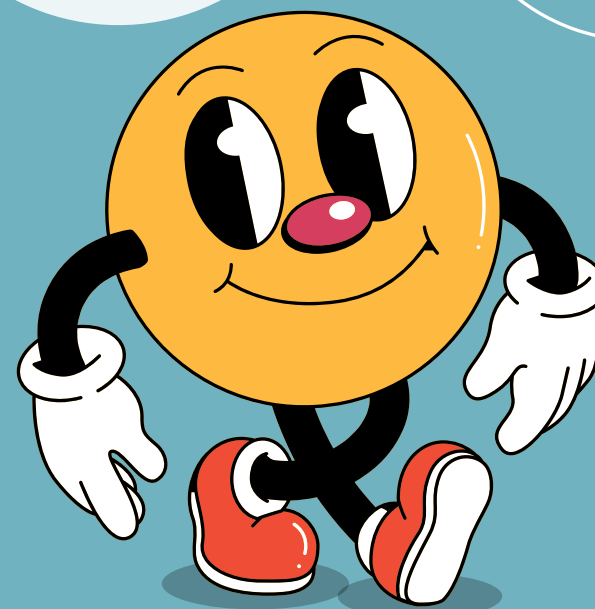
Avez-vous des
questions concernant
une succession au sein
de la famille ?

Vous ou un membre
de votre famille avez signé
**un contrat de bail ou
d'achat** que vous ne
comprenez pas entièrement ?

Recevez-vous,
ou un membre de votre
foyer, **des courriers d'un
avocat, d'un huissier
ou d'un tribunal** que vous
ne comprenez pas ?

Vous ou un proche
avez été impliqué(e)
dans un accident et
**vous doutez de vos
droits ?**

Souhaitez-vous savoir ce
qu'implique **la garde alternée ?**
Ou ce qu'est **un régime
d'hébergement 10/4 ?**
Ou encore ce que recouvrent
l'autorité parentale et
l'hébergement des enfants ?



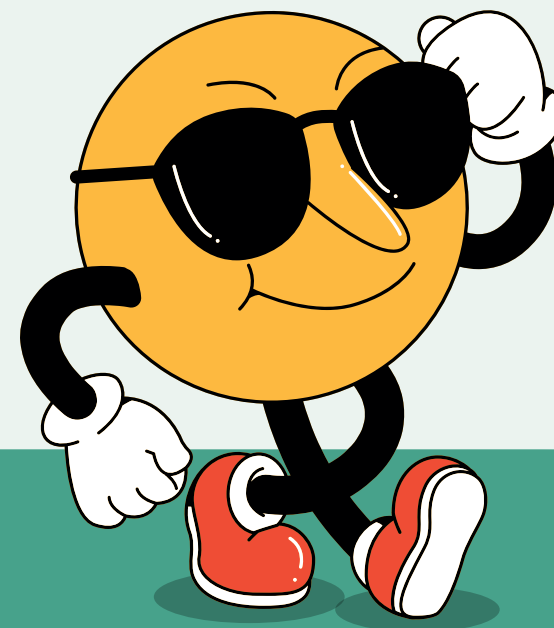
Accompagnement socio et sociétal

Il arrive que les préoccupations pratiques ou administratives s'accumulent. Dans ces moments-là, il peut être précieux que quelqu'un examine la situation avec vous et vous aide à y voir plus clair.

Un assistant social vous accompagne pour toute question liée au logement, aux finances, à la santé ou aux aides et dispositifs sociaux. Vous bénéficiez d'explications claires, de conseils personnalisés et d'un soutien dans la recherche de solutions adaptées.

Ainsi, vous ne restez pas seul(e) face à la situation et vous retrouvez progressivement sérénité et vue d'ensemble.

**Plus de clarté,
moins de soucis**



Recevez-vous, ou un membre de votre foyer reçoit-il, des **rappels de paiement** sans savoir par où commencer ?

Vous ou votre partenaire trouvez-vous les **démarches administratives** liées à l'école, à la mutuelle ou aux autorités trop complexes ?

Vous, ou quelqu'un de votre famille, avez-vous du mal à comprendre **des courriers du CPAS, de l'ONEM ou de la commune** ?

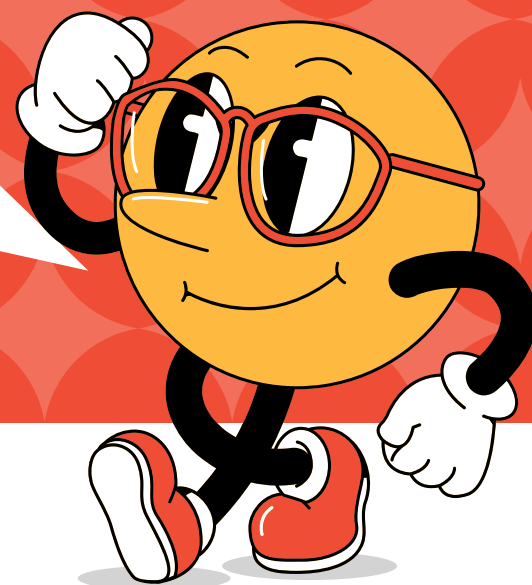
Vous ou votre partenaire vous inquiétez-vous de ne plus pouvoir **payer les factures** ?

Êtes-vous à la recherche **d'un accueil ou d'un soutien pour vos enfants** ?

Prenez-vous **soin d'un partenaire, d'un parent ou d'un enfant malade** et ne savez-vous pas quelles aides existent ?

Souhaitez-vous savoir à **quelles primes et quels avantages** votre famille a droit ?

Accompagnement gratuit par des experts



Pour le Point repère, nous collaborons avec Faresa, partenaire externe et indépendant, et donc aucunement une entité de Nelissen. Cela signifie que vous pouvez toujours vous adresser, en toute confidentialité, à un professionnel en dehors de l'organisation.

Faresa réunit une équipe d'experts : psychologues, coaches, conseillers juridiques et assistants sociaux. En tant que professionnels, ils vous offrent une écoute attentive et confidentielle. Ils accompagnent vous et les membres de votre famille dans vos préoccupations, petites ou grandes, liées à votre vie privée et/ou professionnelle.

Vous vous engagez chaque jour dans votre travail et aux côtés de vos collègues. Il est donc essentiel pour nous que vous puissiez, vous aussi, compter sur un soutien lorsque vous en avez besoin.

C'est dans cet esprit que nous proposons cette offre d'accompagnement, dont **Nelissen prend l'intégralité des coûts en charge**. La gestion administrative et financière se fait directement avec Faresa. Aucun frais ne vous est donc imputé.

Strictement confidentiel

Les experts de Faresa sont soumis au secret professionnel le plus strict. **Vous pouvez avoir l'assurance que tout ce que vous partagez reste strictement confidentiel.** Aucune information concernant votre entretien ne sera communiquée sans que vous en soyez informé(e) et sans votre accord explicite. Votre nom, tout comme le fait que vous fassiez appel au service, ne sera jamais transmis à Nelissen.

Comment se déroule l'accompagnement ?

Prendre rendez-vous

Vous pouvez fixer un rendez-vous directement vous-même (par téléphone ou en ligne). Si vous le préférez, votre responsable ou un collègue des RH peut également vous aider dans cette démarche. Lors de la prise de rendez-vous, il vous sera demandé de préciser brièvement le motif de votre demande, afin qu'un expert adapté à votre situation puisse être désigné.

Mentionnez également que vous travaillez chez Briqueteries Nelissen, afin que les frais soient directement pris en charge.



011 75 80 55

Joignable les jours
ouvrables de 9h00 à 17h30.



www.faresa.be/fr/eap

Complétez le formulaire d'inscription et
Faresa vous recontactera à un moment
qui vous convient.

1

PREMIER ENTRETIEN

Lors du premier rendez-vous, vous expliquez votre situation. L'expert vous écoute, pose des questions ciblées et vous aide à clarifier les éléments en jeu. Ensemble, vous identifiez les difficultés rencontrées et le type de soutien le plus approprié.

2

DÉFINIR ENSEMBLE UN PARCOURS

Vous convenez ensemble des thèmes à aborder et des objectifs à atteindre. Le nombre d'entretiens nécessaires est déterminé d'un commun accord. Sur cette base, un rendez-vous de suivi est planifié.

3

UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE

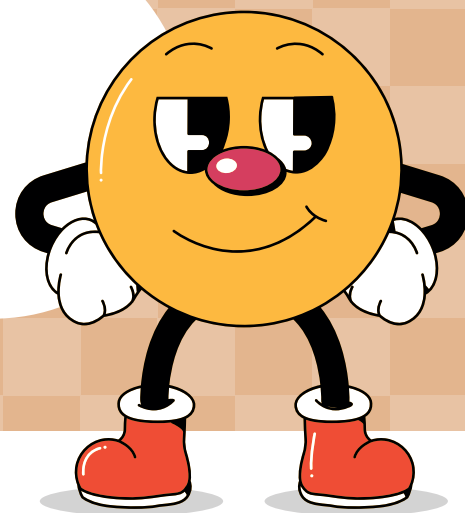
Vous avancez étape par étape dans vos questions ou vos objectifs. Parfois, un seul entretien suffit. Si un soutien supplémentaire est souhaité, des séances complémentaires peuvent être organisées. Le rythme et le nombre de rencontres sont définis ensemble. Il n'existe pas de parcours standardisé : Nelissen fait confiance à l'accord établi entre vous et l'expert.

4

ÉTAPES COMPLÉMENTAIRES SI NÉCESSAIRE

Si une orientation vers un partenaire externe à Faresa s'avère utile, cette possibilité est examinée avec vous. Si vous le souhaitez, vous pouvez également solliciter l'avis de l'équipe RH. *Veillez toutefois noter que des frais supplémentaires peuvent être liés à une telle orientation et qu'ils ne seront pas systématiquement pris en charge par Nelissen.*

Où et quand ?



Comment se déroule l'entretien ?

- Les entretiens avec **un conseiller juridique** ou **un assistant social** se déroulent en ligne (visioconférence) ou par téléphone.
- Les entretiens avec **un psychologue** ou **un coach** peuvent avoir lieu en ligne (visioconférence) ou en face à face. Vous choisissez la formule qui vous convient le mieux.

Où ont lieu les entretiens en face à face ?

- Dans un bureau de Faresa à Hasselt.
- Dans un espace discret au sein du siège principal des Briqueteries Nelissen à Lanaken.
- Ou dans un lieu situé à maximum 50 km de votre domicile ou de votre lieu de travail.

Ensemble, nous recherchons la solution qui vous convient le mieux.

Quand ?

Cette offre tient compte de notre travail en équipes. Merci de préciser vos horaires de travail lors de votre inscription ainsi que vos disponibilités. Faresa vous proposera un rendez-vous en dehors de vos heures de travail.

Dans quelle langue ?

Les entretiens peuvent se dérouler en néerlandais, en français ou en anglais. N'hésitez pas à l'indiquer lors de votre inscription.

Et si vous bénéficiez déjà d'un accompagnement ?

Vous suivez peut-être déjà des entretiens auprès d'un psychologue, d'un thérapeute, de votre médecin généraliste ou d'un autre professionnel de l'aide. Dans ce cas également, vous pouvez contacter Faresa.

Ensemble, vous examinerez :

- le soutien dont vous bénéficiez actuellement,
- ce qui fonctionne bien pour vous,
- si Faresa peut vous apporter un appui complémentaire,
- si une coordination ou une orientation supplémentaire peut être pertinente.

Faresa ne prendra contact avec un autre professionnel qu'avec votre accord explicite.

Osez franchir le pas

Nous espérons que le Point repère vous aidera à vous (re)trouver bien dans votre peau.

Vous hésitez encore ? L'idée de faire le premier pas vous semble intimidante ? C'est tout à fait normal. Sachez que vous pouvez demander à être accompagné(e) pour cette première démarche. Votre responsable, un collègue des RH ou une personne de confiance parmi vos collègues se fera volontiers un plaisir de vous aider.



Des questions ?

Vous avez encore des questions après la lecture de cette brochure ? Certains éléments ne sont pas entièrement clairs et vous souhaitez obtenir davantage d'explications ? N'hésitez pas à prendre contact avec les collègues du service RH ou directement avec Faresa.

Collègues du service RH

2^e étage du siège principal

HR@nelissen.be
012 44 02 44

Faresa

eap@faresa.be • 011 75 80 55

